

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé que, par arrêté du 2 octobre 2025, Mme. le Maire de Semussac a ordonné l'ouverture d'**une enquête publique concernant le projet de modification n°1 de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SEMUSSAC**. L'enquête publique se tiendra du **lundi 27 octobre 2025 (à 8h30) au lundi 10 novembre 2025 inclus (à 17h00)**, pour une durée de 15 jours consécutifs. Monsieur Jean-Marie CLERGET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers et Monsieur Guy HUMBERT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le projet de modification n°1 du PLU, ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la Mairie de SEMUSSAC, du lundi 27 octobre au lundi 10 novembre 2025 inclus, et ce aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie de SEMUSSAC soit :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredi : de 8h30 à 12h00 puis de 13h30 à 17h00.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers :

- sur support papier, en mairie de SEMUSSAC, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- sur le site Internet de la commune, à l'adresse suivante : www.semussac.fr.
- sur demande et à ses frais auprès de l'autorité compétente, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

L'ensemble des avis des personnes publiques associées à cette procédure, dont la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, est intégré au dossier de Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête :

- en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- en les adressant, avec pour objet « *Observations enquête publique – Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de SEMUSSAC* » :

> par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de SEMUSSAC, 1 Place de l'Eglise, 17120 SEMUSSAC

> par mail à l'adresse suivante : accueil@mairiesemussac.fr.

Seules les observations et propositions formulées sur le registre entre le lundi 27 octobre 2025 (8h30) et le lundi 10 novembre 2025 (17h00) seront prises en compte par le commissaire enquêteur.

Toutefois, pour les envois postaux (le cachet de la Poste faisant foi) ou les courriers électroniques, la période de prise en compte s'étend du lundi 27 octobre (à 0h00) au lundi 10 novembre 2025 inclus (à 23h59).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de SEMUSSAC :

- Le lundi 27 octobre 2025, de 13h30 à 17h00
- Le mardi 4 novembre 2025, de 8h30 à 12h00
- Le lundi 10 novembre 2025, de 13h30 à 17h00

En dehors de ces permanences du commissaire enquêteur et durant toute l'enquête publique les administrés ont accès aux dossiers et registre d'enquête ; ils peuvent obtenir des informations complémentaires auprès des services municipaux.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur. Le Commissaire Enquêteur dressera, dans un délai de 8 jours après la date de clôture de l'enquête publique, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet au Maire. Ce dernier disposera d'un délai de 15 jour pour produire ses éventuelles observations.

Le Commissaire Enquêteur établira son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, qu'il transmettra au Maire de SEMUSSAC et au Président du Tribunal Administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, en mairie de SEMUSSAC aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SEMUSSAC sera soumis à l'approbation du Conseil municipal.